

Par SDÉ, courriel et messenger

Le 15 mars 2019

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes
de réseau et ressources de production décentralisées
Votre dossier : R-4070-2018 / Notre référence : R056737 JOT**

Chère consœur,

Le Coordonnateur de la fiabilité dépose, dans le dossier mentionné en objet, un complément de preuve sur la modalité d'application relative à l'application du critère du défaut triphasé concernant les normes FAC-010-3 et FAC-011-3 sous la pièce HQCF-4, document 1.

Nous soulignons que la pièce HQCF-4, document 1 est déposée sous pli confidentiel. Vous trouverez ci-joint une affirmation solennelle de Mme Caroline Dupuis à l'appui de la demande de confidentialité. Le Coordonnateur demande respectueusement à la Régie d'en interdire la divulgation, la publication afin d'en respecter le caractère confidentiel et puisque l'intérêt public le justifie.

La version caviardée de cette pièce (HQCF-4, document 1.1) est également déposée pour le dossier public.

Les originaux vous parviendront sous peu.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



JOELLE CARDINAL, avocate